C I N E M A T H E Q U E F R A N C A I S E

Séance du 16 JUILLET 1946

CINEMATHEQUE FRANCAISE

M. LANGLOIS

Je crois que nous avons un ordre du jour très précis : il faut le suivre le plus vite possible; je vais vous faire distribuer un exemplaire des statuts de la Fédération et des règlements du Congrès de New-York, qui sont une adjonction aux statuts qui a été faite en I939. C'est une pièce que vous pourrez garder.

Je vais vous lire les statuts de la Fédération Internationale des Archives du Film. (lecture).

Ces statuts portent la signature des quatre responsables de la Cinémathèque française, de la National Film Library d'Angleterre, du Muséum of Modern Art Film Library des Etats-Unis et de la Reichefilmarchiv d'Allemagne. Ils datent de I938 et sont les Statuts de fondation.

A New-York, au Congrès de I939 : nous avons mis au point un règlement complémentaire. Car, après un an d'existence, entre I938 et I939, il était apparu nécessaire de faire certaines adjonctions aux statuts; ces adjonctions sont les suivantes : (lecture des Règlements du Congrès de New-York).

Je vous dois quelques explications :

La cotisation de la Fédération Internationale d'avant la guerre avait été placée à un niveau très bas, parce qu'il y avait une Cinémathèque qui ne pouvait pas subvenir à des frais plus considérables. Comme la Fédération se chargeait à l'époque, du transport et des envois de films, il fallait que les personnages qui étaient bénéficiaires de ces transports, en couvrent les frais. De même, si un membre chargeait la Fédération de téléphoner à New-York ou Londres, le budget de la Fédération ne lui permettait pas de souffrir cette dépense; c'était au membre de faire cette dépense puisqu'il en était le bénéficiaire.

BRICHTA

Après la guerre, il y a des payx pauvres et des pays riches. Je pense qu'il est bon que le chiffre de la cotisation soit proportionné à la richesse des pays, et à leur importance. Pour l'Amérique, l'Angleterre ou la France, c'est une question de quelques centaines de milliers de francs, alors que chez nous,

...

cela dépend de la Banque nationale. Je dis cela au nom de tous les pays qui ont été volés par les "Boches"; les autres, pays aussi sont d'avis que les grands pays paient plus que les petits états.

M. LANGLOIS

C'est une question de cas, et, d'ailleurs nous en reparlerons quand je vous rendrai compte de ce que nous avons envisagé hier, entre membres, à ce sujet, car c'est encore plus compliqué : il y a des cinémathèques d'état et des cinémathèques privées; dans les cinémathèques d'état, il y a des pays pauvres et des pays riches; dans les cinémathèques privées, il y en a de riches et il y en a de pauvres. Et de toute façon, une cinémathèque privée n'est jamais aussi riche qu'un état.

Nous envisagerons cela demain, d'une façon plus détaillée entre les membres. Nous devons rester aujourd'hui dans des questions plus générales, mais je tiens à vous assurer que ce problème a attiré l'attention des membres fondateurs.

Mrs Iris BARRY

Mais, qui sont les riches ? Et qui sont les pauvres ?

M. LANGLOIS

Je voulais demander aux différents pays s'ils voulaient que nous fassions un court résumé des travaux de la Fédération jusqu'à ce jour, de ce que nous envisageons pour cette année, et ensuite, nous vous demanderons, à votre tour, de nous expliquer votre cinémathèque, et la façon dont elle fonctionne, en quelques mots. Vous êtes d'accord, donc :

La Fédération a été fondée en 1938, par une conjoncture qui a fait que Mrs Iris BARRY s'est trouvée à Paris, l'Angleterre était à côté, nous l'avons donc invitée à se joindre à nous, et le hasard a fait que les Délégués de la Reichefilmarchiv étaient aussi à Paris; or, nous avions besoin de films allemands ; nous avons donc considéré que notre devoir était de sortir d'Allemagne le plus de films anciens possible, et nous n'avons qu'un regret, c'est de n'en avoir pas sorti assez, puisque nous ne savons plus rien des archives cinématographiques allemandes. Or, le cinéma allemand ancien joue un rôle considérable dans l'histoire du cinéma. C'était donc dans de très

...

bonnes intentions que nous avions l'Allemagne avec nous; nous n'étiond pas dupes de sa position, mais nous cherchions à sortir des films comme "l'Ange Bleu", etc...

Nous avons eu, dès l'origine, une grande difficulté née justement de ce que les trois cinémathèques américaine, anglaise et française, avaient un but purement artistique. Tandis que la cinémathèque allemande n'avait aucun but artistique; logiquement, nous n'aurions jamais dû admettre la Reichefilmarchiv, puisqu'elle n'avait aucun but commun avec nous, mais comme nous voulions le stock de tous les films allemands, nous avons dû l'admettre. Mais, dès l'origine, nous avons pris une position qui, j'espère, sera approuvée par vous, et qui est la suivante :

Il y a toutes sortes de cinémathèques, il y a des cinémathèques se consacrant aux films documentaires, d'autres centralisent tous les films militaires; notre Fédération est celle des cinémathèques qui s'intéressent à l'histoire de l'Art et de la Technique du Film, et je crois que nous devons nous y tenir, à moins que le Congrès en décide autrement, qu'il y ait des points de vue différents. Nous avons donc toujours considéré les cinémathèques qui s'intéressent aux films comme Art, comme Technique, comme histoire du film.

C'est pourquoi, il y a des cinémathèques comme la Library of Congress, comme le Musée Pédagogique, qui ne sont pas ici. En ce qui concerne le Musée Pédagogique, il a trouvé cela toujours très normal, et cela m'étonnerait qu'il change de point de vue le problème qui nous unis;

C'est le problème de la prévervation des films : vous le connaissez tous : les films sont en très grand danger, parce qu'à un certain moment, ils perdent leur valeur commerciale et que l'industrie ne s'intéresse pas à leur conservation

En règle générale, ils sont en danger de mort.

Le second but que nous poursuivons est celui de montrer des films, parce qu'ainsi, nous permettons et développons une culture cinématographique; même si cette culture ne porte pas ses fruits dans le grand public, elle peut en porter dans l'industrie, en permettant la formation de nouveaux techniciens, de nouveaux artistes; il est aussi incontestable que le cinéma a joué dans l'évolution de l'Art, depuis cinquante ans, une place considérable. Jean RENOIR, a dit, il y a cinq ans de cela, que l'essort du cinéma, entre 1915 et 1935, ne peut être comparé, au point de vue de la création artistique, qu'à la renaissance italienne dans le domaine de la peinture.

Nous devons conserver cela, plus le cinéma sera industriel, plus nous devrons être une oasis de l'Art Cinématographique.

C'est pourquoi nous avons toujours souhaité rester entre nous, parce que les problèmes sont très différents, aussi bien de ceux de l'Industrie en général que de ceux d'autres cinémathèques purement pédagogiques, ou d'autres, et nous devons éviter de disperser nos débats.

Il vaut mieux être tous sur le même plan pour bien travailler. C'est pourquoi, il y a intérêt à se limiter. Comme il y a parmi nous des cinémathèques nationales, d'autres privées, d'autres subventionnées, d'autres sans argent, et cela fait déjà assez de différences entre nous. Accrus par les différentes personnalités des animateurs qui sont à l'origine de la fondation des cinémathèques, et qui font que toutes les cinémathèques n'ont pas toujours la même ligne de conduite, les unes se passionnant pour l'Histoire du Film, les autres se consacrant à l'Histoire de la Technique, les unes étant plus d'avant-garde, les autres étant académiques, tous chocs risquent de nous désunir; nous devons donc éviter tout sujet risquant de faire diversion et considérer la Fédération comme un Conseil d'Administration International de toutes les Cinémathèques, où nous parlons de choses pratiques et précises.

Ce qui ne nous empêche pas de parler, en dehors, des questions artistiques entre nous, mais je crois que pour éviter les heurts de conception, nous devons rester dans le domaine pratique.

Après dix années d'existence, quels sont les problèmes qui nous intéressent ? S'il y a depuis très longtemps, des cinémathèques, les premières cinémathèques spécialisées dans l'étude du film comme Art, ont été fondées à peu près toutes entre I935 et I936, en vérité I935, et du point de vue juridique, I936). Je crois que les problèmes devant lesquels nous nous heurtons, et je me fais ainsi, je crois, le porte-paroles de tout le monde, sont les suivantes :

Nous devons conserver les films et il y a un problème d'argent très grave. C'est que nous n'aurons jamais assez d'argent pour pouvoir conserver tous les films et ce problème est tel, que, quelles que soient les sommes qui ont été données jusqu'à présent à des cinémathèques, aucune d'entre elles n'est riche.

Je prends le cas d'une cinémathèque qui semble être riche, la Cinémathèque française : elle a un immeuble, elle a une subvention, mais cette subvention est très inférieure à ce qu'il nous faudrait et nous nous heurtons à de nombreux problèmes : par exemple, nos appareils ne nous permettent pas de passer nos propres films par ce que nous n'avons pas assez d'argent pour en acheter. Le Muséum of Modern Art Film Library, également, a l'air d'être très riche, mais en fait

elle se débat dans des difficultés primordiales.

Mrs. Iris BARRY

Nous dépensons 5.000 dollars par an. Nous existons depuis trente ans. Ce que nous avons tâché de faire, puisqu'en Amérique nous avons les négatifs américains, c'est de chercher des films européens, de les dédoubler.

TCHECOSLOVAQUIE

Pour le dédoublage, vous avez donc I00.000 par an. En tous cas, j'espère que vous avez de magnifiques cadeaux à nous faire.

Mrs. Iris BARRY

C'est ce que nous allons voir !

M. LANGLOIS

Monsieur Lanritzen, au sujet des films suédois, m'a signalé un fait qui marquel'utilité de nombreuses cinémathèques Iris Barry est arrivée en I935, en Europe, voyant la guerre venir, pour sauver les films. Le hasard a fait qu'elle a sauvé les films allemands, et le hasard a fait que la Suède soit un pays où il n'y a pas eu la guerre, où il n'y a pas eu de bombardements, et le hasard a fait qu'il y a eu un incendie accidentel et que des films suédois, parmi les plus importants, n'existent plus qu'à New-York. C'est une chance qu'Iris Barry en ait emporté, et, qu'ainsi, la Suède puisse rétablir ses collections.

Ce qui prouve que plus il y aura de contre-types, de copies du cinéma dans le monde, et plus la protection des films sera accrue.

Mrs Iris BARRY

C'est la même chose pour la Russie, on me dit que ça a été bombardé aussi, ils ont beaucoup perdu de films; et l'on m'a écrit pour reconstituer des archives. Mais, à cepropos, les Russes devraient être parmi nous, où sont-ils ? puisqu'ils ne se trouvent pas ici ?

M. LANGLOIS

Ils ont fait savoir qu'ils viendraient à titre d'observateurs, mais ils ne sont pas arrivés. Nous avons téléphoné hier : Monsieur Kissiliev a eu un accident de voiture,

...

mais il nous a dit qu'il était observateur et que nous lui enverrions la sténotypie. Nous pouvons donc considérer les Russes comme moralement présents.

Mrs. Iris BARRY

Je pense au contraire, que nous devrions leur envoyer un mot pour leur dire que nous regrettons qu'ils ne soient pas là.

TOUS

Il le faut, pour marquer notre désir.

M. LANGLOIS

Ce sera fait.

HOLLANDE

Je tiens à dire pour le rôle culturel à l'étranger, que j'ai lu dans le Bulletin de Voks, que la Russie est très intéressée à l'échange de films et à soutenir les films et cinémathèques de l'Europe.

La Hollande a déjà demandé à l'Union Soviétique des copies de films et je crois qu'elle va nous les donner. On peut faire cela pour tous les autres pays.

M. LANGLOIS

L'autre problème qui nous a gênés terriblement est le problème des douanes : il y a des pays comme la Tchécoslovaquie où le problème est résolu, mais il y a d'autres pays, même la France, où çà n'est pas résolu.

Nos films n'ont pas de valeur commerciale. Il est donc absolument ridicule que nous payions des taxes commerciales. Ce n'est pas pour supprimer la douane, nous voulons bien payer; mais à la valeur exacte du film, c'est-à-dire au poids.

Nous voulons bien payer pour la pellicule, mais nous ne voulons pas payer comme pour un film commercial, distribué commercialement dans un pays et qui rapporte des millions.

Nous avons un autre problème passionnant pour nous : c'est celui des échanges : or, il est lié à un certain nombre de règlements. Il est certain que ce sont des détails que nous ne pouvons pas encore soulever actuellement. Il est certain que le problème des échange est lié à l'usage des films, à la

...

possibilité de contre-types ou autres affaires, à des questions de droits d'auteur, toutes sortes de problèmes d'ordre général que nous devons donc examiner, ainsi que le problème des projections.

Il serait souhaitable que de ce Congrès, il sorte un statut des projections non commerciales, statut qui serait ainsi généralisé dans la législation de tous nos pays; cela faciliterait les échanges.

Nous avons, en Mars, des conversations à Paris, entre la Cinémathèque Française et quelques amis qui se trouvaient à Paris et nous avons justement examiné cela.

Peut-être que la solution la plus souhaitable pour l'Europe serait de nous aligner sur le statut non commercial de la Cinémathèque anglaise et de la Cinémathèque américaine; cela faciliterait peut-être l'obtention de films américains en Europe. Ce sont des conditions qui ont été fixées par l'industrie du film à Hollywood.; il vaudrait mieux s'aligner sur cela plutôt que d'essayer de faire changer d'avis l'industrie américaine.

Voilà à peu près les grandes lignes des problèmes. Il y a d'autres problèmes beaucoup plus graves : nous devons, dans l'intérêt même du film, éviter que les films anciens deviennent l'objet d'une spéculation comme les tableaux ou les objets d'art, actuellement.

Voilà à peu près le problème qui nous intéresse.

Maintenant, si vous voulez, Iris BARRY pourrait nous rendre compte de ce qui se passe à New-York, dans son Musée.

Rapport de Mrs Iris BARRY

(cf. Texte)

Rapport de M. LINDGREN

(cf. Texte)

M. LANGLOIS

C'est à mon tour de faire le rapport, je vais être aussi bref que possible.

...

Le but de la Cinémathèque française est le même que celui de toutes les cinémathèques, c'est-à-dire, conserver, créer et faire des recherches scientifiques.

Je ne veux pas entrer dans les détails pour ces choses-là parce que je pense que nous sommes tous des personnes compétentes et que nous savons ce qu'il faut faire pour conserver et rechercher des films. Je préfère tracer un historique de la Cinémathèque française parce qu'il y a autour de cette table d'autres cinémathèques qui se trouvent dans la situation où nous nous trouvions il y a six ou sept ans, et que cela leur sera très utile.

Il faut toujours regarder le futur et ne jamais regarder le présent.

La Cinémathèque française a été fondée en 1935: il y a eu un ciné-club, puis en 1936, les personnes les plus avancées, les plus intelligentes, les plus cultivées de l'industrie, ont bient voulu se grouper et jeter les bases juridiques actuelles. Parmi elles, il y a eu des producteurs, des metteurs en scène, des scénaristes.

Dès l'origine, nous avons eu de nombreux films. Mais par contre, nous n'avons pas eu d'argent et, malgré cela la Cinémathèque française a vécu, a prospéré, a mené une activité assez grande, a participé à la fondation de la Fédération internationale des archives du film. Si le manque d'argent a été excessivement gênant, il a été un stimulant en nous obligeant à sauver les films coûte que coûte, sans pouvoir les conserver, à faire passer le statut des projections avant celui de la conservation, parce que le moyen de projection était le seul moyen d'avoir une façade.

U.S.A.

Vous avez gardé les films dans la salle de bains de Madame votre Mère ?

M. LANGLOIS

C'est notre activité qui a supplié à notre absence d'argent et ceci, est un exemple que nous pouvons donner aux autres cinémathèques. Si nous sommes arrivés maintenant à avoir un immeuble, à avoir de l'argent, une subvention de l'Etat, etc... c'est par notre dinamysme et courage.
Mais je crois que les autres cinémathèques qui se trouvent actuellement dans la situation où nous étions, ont tout de

...

même une position meilleure puisque nous sommes là pour les aider. Nous sommes là pour aider les petites cinémathèques à se constituer et c'est une politique que nous avons eue avant-guerre. Je crois ainsi que nous avons aidé la Suisse avant même qu'il y ait une cinémathèque et votre cinémathèque a été fondée grâce à l'aide que vous avez reçue avant, puisque le premier Congrès que vous avez tenu à Bâle, en 1939, a été fait avec le concours de la Fédération, car notre objectif est d'avoir le plus de cinémathèques possible.

Maintenant, les problèmes de la cinémathèque française sont d'un autre genre : ils sont les suivants et ils sont la preuve que, quelles que soient les subventions que peut recevoir une cinémathèque, elle manquera toujours d'argent. Nous avons fait un énorme effort pendant l'occupation pour sauver le plus de films, grâce auquel toutes les industries ont reconnu la nécessité de la cinémathèque mais le problème devant lequel nous nous trouvons, est de trois ordres :

Premier problème de la Conservation : il faut absolument qu'il y ait des moyens techniques de conservation. C'est qu'il nous faut absolument un statut entre la production et la Cinémathèque, entre tout le monde, et ce statut, nous essayons de le régler.

Le problème en France est beaucoup plus simple que dans beaucoup d'autres pays, et plus difficile aussi, en ce sens que notre cinémathèque n'est pas nationalisée, et que notre législation est plus avantageuse; le problème des droits d'auteurs nous donne des facilités que d'autres pays n'ont pas. En France, au bout d'un certain nombre d'années, les films n'ont plus de droits et les maisons de production qui les ont fait, conservent la propriété matérielle de l'objet produit, mais n'ont plus la propriété juridique. Elles ne peuvent donc plus exploiter le film et cela est une chose qui nous favorise, parce que des films ne peuvent plus être exploités et coûtent à l'industrie pour être entretenus, ou on les envoie à la fonte et il n'y a pas de difficulté pour eux, de les remettre.

Cet exemple de la France est le même en Italie; cela peut durer cinq, six ans, cent ans, cela dépend des cas. Il y a des films dont les auteurs, en 1912, ont vendu tous les droits pour toujours; par conséquent, ils continuent à appartenir aux maisons, non seulement au point de vue matériel, mais aussi juridique. Il y a des films dont les droits étaient vendus pour cinq ans, sept ans, ainsi "La Chienne" de Jean Renoir, est un film qui a été vendu par

...

l'auteur il y a sept ans; et ensuite les droits ont été revendus à Paramount. On l'a retiré de la circulation et c'est R.K.O. qui a acheté les droits pour sept ans. Le film ne peut plusêtre exploité, c'est un film d'archives de cinémathèque qui ne peut plus faite l'objet que d'une projection artistique, non commerciale.

Certains pays n'ont pas cette législation latine et ils sont handicapés; mais je crois que cela peut créer un précédent pour ces pays, parce qu'il y a des cas où cela est unenécessité. Il y a certains films pour lesquels nous ne savons pas qui a les droits.

TCHECOSLOVAQUIE

Vous êtes libres.

M. LANGLOIS

Nous ne sommes pas libres; nous sommes constitués de la manière suivante : les films restent la propriété des personnes qui nous les remettent en dépôt: nous n'avons rien à nous, sauf les copies que nous tirons avec notre argent. Ceci est le statut de base de l'existence de la Cinémathèque. Si nous n'avions pas ce statut, nous n'aurions pas les films; nous n'avons donc pas les possibilités d'utiliser les films sans accord avec les propriétaires légaux. Tout est lié à une convention nationale. Actuellement, le lien entre la cinémathèque et ses membres, est un contrat individuel. Les temps sont peut-être arrivés à ce que le contrat devienne général. Nous avons essayé d'obtenir des autorisations en bloc, afin de n'être pas obligés, chaque fois, de demander les autorisations. Peut-être ce Congrès nous facilitera les démarches. Si nous arrivons à le faire, et si d'autres pays de droit latin arrivent à s'aligner avec nous, les autres pays ayant une législation différente pourront obtenir des facilités de leut côté et réciproquement.

Nous pouvons envoyer les films soit pour une, deux ou trois projections limitées, soit pour un prêt illimité, soit pour une longue durée; c'est-à-dire que nous pouvons vous envoyer un film sous forme de prêt illimité qui restera indéfiniment à Prague, par exemple, mais il reste notre propriété parce qu'autrement, cela soulèverait de nombreuses difficultés au point de vue juridique.

Nous pouvons aussi obtenir du propriétaire des droits la possibilité de vous autoriser à contretyper le film; vous tirerez des copies vous appartenant en propre, mais vous n'aurez le droit de projeter qu'à travers nous, puisque ce contretype était basé sur une copie venant de nous; nous sommes obligés d'être corrects avec nos membres, avec l'industrie, etc... Plus nous avancerons, plus nous aurons d'années derrière

...

nous, plus les choses seront facilitées, plus les gens trouveront normal de nous donner quelque chose.

Mais chaque cinémathèque se trouve actuellement devant des cas d'espèce; nous avons les problèmes des films américains, des films français, des films allemands. Nous avons le problème des petites sociétés ayant un autre point de vue; nous avons des cas individuels: un collectionneur ne réagit pas de la même manière que le Gaumont; nous avons des cas tout à fait particuliers. Et d'autre part, nous frisons l'illégalité parce qu'il est certain que pour le cas de "Méliès", si nous nous trouvons devant un film de Méliès, nous devons le sauver et nous l'achetons, mais pas aux Méliès; nous avons eu un moment, un engagement avec eux, ils nous ont laissés libres; nous avons eu un contrat qui a été signé : nous sommes chargés de la gestion des films de Méliès. Nous pouvions donc, dans le circuit non commercial, prendre un film de Méliès, le contre typer. J'espère que nous serons encore autorisés à le faire.

L'autre cas est la question des photographie; nous trouvons un lot de photographies, nous l'achetons parce qu'il faut le sauver, mais qui est le propriétaire ? Il y a les droits d'auteurs; nous avons donc essayé par tous les moyens de réduire au minimum les problèmes.

Nous avons donc, pendant l'occupation, puisque nous n'avions pas d'activté extérieure, de réglar le problème intérieur. Nous avons pensé que le mieux était de faire un modèle de contrat-type : quand un metteur en scène adhère à la cinémathèque, il adhère pour ses collections, et il nous autorise pour 20 ans, à utiliser ses droits d'auteur, c'est-à-dire que nous sommes autorisés à faire des agrandissements photographiques de ses films.

Pour la maison de production, nous demandons la même chose, et de même aux opérateurs, aux décorateurs, membres de la cinémathèque.

Ainsi, pour un film comme le "Brasier ardent", ou comme "Coeur fidèle" nous sommes couverts par l'opérateur , les acteurs et le décorateur; nous sommes plus libres parce que c'est un accord général, autrement chaque film soulèverait des problèmes d'une difficulté inouie, parce qu'il faudrait chercher chaque fois, qui est l'auteur, qui n'est pas l'auteur, qui a les droits, qui n'a pas les droits, et nous avons résolu le problème à la base en demandant cela à nos membres, et je crois que c'est une chose intéressante pour tout le monde.

Mrs. Iris BARRY

Il n'y a pas de droits d'uateurs, le film appartient à la maison.

TCHECOSLOVAQUIE

C'est la même chose chez nous.

Mrs. Iris BARRY

Les photographies sont libres, tout le monde a le droit d'en faire ce qu'il veut, parce qu'on prétend que les photographies sont faites pour la publicité. Mais ce n'est pas la même chose en France.

M. LANGLOIS

Si, c'est la même chose, théoriquement, pour les films récents. Mais nous parlons des photographies que nous pouvons faire d'après des pellicules de films.

TCHECOSLOVAQUIE

Et pour les agrandissements ?

M. LANGLOIS

Il y a là un problème qui fait que nous pouvons un jour nous trouver dans une situation fausse.

Je tiens à vous faire une communication : le Délégue soviétique sera là dans vingt minutes. Mr Kissiliev s'excuse de son accident et a envoyé son secrétaire.

TCHECOSLOVAQUIE

Si vous envoyez des films, vous avez affaire ici avec le propriétaire; nous, nous avons le droit de vous l'envoyer, de vous le donner, selon la manière que je vous aurai indiquée.

M. LANGLOIS

Je ne veux pas m'éterniser; le mieux est de demander à chacun de vous de nous faire un exposé très bref de la cinémathèque qu'il représente. Vous nous direz votre nom, l'organisme que vous représentez, vos rapports avec votre Gouvernement, si vous êtes une cinémathèque nationale ou privée; quels sont vos statuts, votre administration, votre comportement administratif; si vous avez des rapports avec les Ciné-clubs, s'ils sont directement rattachés à vous ou s'il y a une Fédération des Ciné-Clubs dans votre pays; et d'autre part, l'importance de vos collections.

Je crois que l'on pourrait demander à Mr Brichta de commencer.

...

TCHECOSLOVAQUIE

Mesdames et Messieurs,

Notre Cinémathèque existe depuis notre libération, pratiquement, on a déjà commencé pendant l'occupation allemande, et cette cinémathèque a une tradition encore privée. C'est dès I922 que l'on a fondé à Prague une section cinématographique et on a commencé avec la fondation des collections.

J'étais technicien, j'ai fait des collections au point de vue de la technique. Cela signifie que nous avons eu déjà, avant la guerre, une jolie collection des appareils de prise de vues, des appareils de tirage, des lampes à éclairage, etc...

Nous avons eu aussi assez de choses rares, parce qu'il faut que je vous dise que nous sommes des pays où la cinématographie est née, et nous avons aussi quelques films, quelques affiches, etc... Pendant la guerre, on a volé chez nous à peu près huit ou dix millions de films, volé et détruit des millions de mètres de films. C'était particulièrement des maisons juives et des maisons américaines, et on a réussi en I942, à sauver quelques films; c'était déjà pas mal, et il est intéressant qu'une partie de ce sauvetage ait été fait. Un monsieur est venu de Berlin pour sauver les films car il y avait des bombes à Prague et nos protecteurs sont venus très souvent. Sous cette protection, j'ai fait des recherches, j'ai fait des sauvetages. On déclarait, par exemple, "le retour du Président Massaryck en I900", comme un film documentaire... On a sauvé beaucoup de films.

Après la révolution, nous avons commencé la création de nos collections et, actuellement, je ne sais pas exactement le nombre; nous avons à peu près I50.000 Kgs de films, nous avons quelques milliers de photographies, quelques milliers de choses de publicité et notre cinémathèque qui est une partie de l'Institut Cinématographique Tchécoslovaque, possède beaucoup de choses en relation avec la cinématographie.

Donc, si vous n'aimez pas ce programme, j'aimerai que vous le complétiez, parce que je pense que pour la documentation, il est nécessaire d'avoir des collections d'affiches, de scénarios, de tout ce qui concerne la littérature, les journaux, la publicité, etc... Ainsi que les vieux appareils de prise de vues.

Nous voudrions fonder une grande maison de recherches électrotechniques, acoutiques, chimiques, etc...

Nous avons imaginé de fonder pour les étudiants, etc.. une grande Sinémathèque et un Musée de la cinématographie, librairie, etc...

Tout cela est concentré dans l'Institut

...

cinématographique tchécoslovaque fait pendant la nationalisation du cinéma; notre travail est un peu plus facile parce que nous avons nationalisé le cinéma; cela signifie que les ressources qui viendront des poches des producteurs de films viendront avec une exception de I5 % dans la poche de la cinématographie. On paie avec toutes ces ressources la fabrication des films, les droits des films étrangers, le matériel, la constitution de nouvelles cinémathèques, et aussi la Cinémathèque. Nous sommes un pays pauvre parce que nous étions sous l'occupation allemande; c'est pourquoi nous n'avons pas assez d'argent à l'étranger; cela signifie que si nous voulons acheter à l'étranger, c'est toujours un problème avec la Banque Nationale, parce qu'il est plus nécessaire d'acheter avec nos devises des machines pour nos mines, de la nourriture, du matériel pour nos verreries et pour nos fabriques de tissus, etc... que d'acheter des films.

C'est pourquoi je préfère comme vous tous peut-être, un système d'échange, et, j'espère qu'on peut le faire; nous sommes une petite cinémathèque, mais nous pouvons offrir certaines choses que vous pouvez utiliser; je vous ai montré hier soir quelques échantillons; nous avons des films tchèques, nous avons à peu près la moitié des négatifs de tous les films tchèques qui ont été perdus, nous avons un grand stock de films allemands; cela peut vous intéresser.

Nous avons des films allemands de la dernière guerre qui sont venus avec les inscriptions anglaises; ces films étaient préparés par Hitler pour le moment de l'invasion de l'Angleterre, puisqu'on peut tout de suite projeter les films allemands avec les inscriptions anglaises.

Nous avons des films avec des inscriptions françaises qui n'étaient pas utilisés, je ne sais pas pourquoi; nous avons des films avec des inscriptions italiennes, etc...
Il y a des choses que vous connaissez peut-être, mais si la France a vu ceux utilisés, j'espère qu'en Amérique, il n'y a pas beaucoup de ces films.

Nous avons des copies originales des films pris à la fin de la guerre et qui n'ont jamais été projetés; quand le film a été terminé, il est tombé dans la main des ennemis.

Je vous assure que nous avons un grand amour pour notre travail, pour l'histoire de la cinématographie. Le programme qu'a montré Monsieur Langlois est le même que le nôtre, parce que nous avons l'intention de faire une maison d'éducation pour les films de sport, d'éducation physique ou de propagande, etc... Mais nous voudrions avoir la possibilité de projeter les films lorsque nous les aurons, pour tous les metteurs en scène, et les personnes s'intéressant à l'histoire de la cinématographie.

Pour la Cinémathèque, j'estime qu'en ce moment, nous n'avons pas fondé le Ciné-club; nous avons la possibilité de l'organiser, mais nous avons attendu jusqu'au moment de cette conférence pour être informés sur la façon dont on doit s'organiser pour pouvoir reçevoir les films; il n'est pas possible de projeter les films allemands; il y en a eu pendant six ans; moi, personnellement, j'y ai été seulement deux ou trois fois, mais ceci est autre chose.

Nous attendons de reçevoir un programme pour le ciné-club : nous attendons votre secours; c'est tout ce que je voulais dire, et maintenant j'espère que nous ferons avec chaque pays avec lequel nous ne l'avons pas encore fait, un contrat pour l'échange et la collaboration. Nous avons déjà un contrat avec l'Angleterre, contrat très cordial. Nous en avons un avec la France, et ceci est une très bonne chose que ce soit réalisé, car on dit toujours que la France est pour 90 % dans l'invention du Cinéma.

Nous avons ici la possbilité de savoir ce qui se passe dans les autres pays, et ce qui existe.

Je voulais encore vous dire que nous avons fait une exposition à Prague sur notre matériel, qui a célébré le cincinquantenaire de la cinématographie. Cela m'attriste que vous n'ayiez pas pu venir tous, et je suis spécialement triste que Monsieur Langlois ne soit pas venu. J'ai encore quelques photographies de cette exposition et j'ai une demande à vous faire; nous faisons une ouverture de cette exposition le 20 Août, aussi je vous en prie, si vous pouvez nous procurer du matériel sur l'histoire de la Cinématographie de votre pays, nous sommes prêts à l'utiliser et à montrer avec votre secours, quelques échantillons du développement de la Cinématographie dans votre pays.

C'est tout ce que je voulais vous dire, et je vous prie de nous aider. Je demande cela particulièrement aux membres des grandes nations qui ont de grandes cinémathèques, qui ont aussi de l'argent, parce que la fortune joue le premier rôle, et la fortune de votre stock de films montera l'histoire de la Cinématographie.

Je voulais aussi vous dire que nous avons également une édition dans notre Cinémathèque; nous sommes prêts à vous envoyer nos livres si vous nous donnez en échange votre littérature. Nous avons cet arrangement avec la Cinémathèque

..

française, avec le British Institute; avec la Cinémathèque Française, cela fonctionne déjà; j'espère que cela fonctionnera avec d'autres. Je serais heureux si je pouvais trouver une communication pour un échange le plus rapidement possible; je peux montrer quelques livres; c'est le commencement de notre édition; jusqu'à la fin de cette année, vont paraître quarante livres de ce genre-là. Le papier n'est pas encore extraordinaire, nous avons eu la guerre, mais cela viendra.

M. LANGLOIS

Je remercie Monsieur Brichta, mais je tiens à vous dire qu'ici, il n'y a pas de cinémathèque pauvre, il n'y a pas de cinémathèque riche, parce que toutes les cinémathèques qui sont ici, autour de cette table, crient au secours; nous crions au secours, le British Institute crie au secours, le Muséum of Modern Art crie au secours et nous serons en fin de compte, comme l'aveugle et le paralytique, nous arriverons à ne plus crier au secours par notre entente générale.

Peut-être pourrions-nous demander à Monsieur Thirifays de prendre la parole pour la Cinémathèque Belge.

BELGIQUE

La situation de la Cinémathèque belge sera exposée en quelques instants, par ce qu'elle est très jeune et très pauvre : elle a été fondée en I938; à cette époque, elle n'avait pas d'existence juridique; la guerre a dispersé sa collection. Depuis la Libération, c'est à l'initiative de Monsieur Langlois que la Cinémathèque belge a dû de repartir et d'un meilleur pied, et d'avoir pu immédiatement recueillir les sommes nécessaires aux travaux.

La cinémathèque française a bien voulu nous passer une série de programme, c'est donc le Ciném-Club et la Cinémathèque Française qui nous ont fourni les sommes, les seules que nous ayions jamais reçues pour vivre et prospérer.

Depuis, la constitution de la Cinémathèque elle-même est celle d'une association sans but lucratif; c'est un organisme tout à fait privé. Le Comité directeur comprend des personnalités du monde de la presse, des cinéastes belges, des critiques, des commerçants et depuis une quinzaine de jours, un représentant de l'Etat. C'est le seul point officiel de notre Association.

En fait de subsides, nous n'avons reçu que de petites sommes de l'association privée du même genre, comme la Chambre de Commerce Syndicale, etc ... C'était de très

...

petites sommes.

Par contre, le Palais des Beaux Arts de Bruxelles, organisme semi-officiel, nous a installé un local spécialement aménagé pour la conservation des films et nous donne en quelque sorte son appui puisque nous disposons de ses locaux, des salles de projection et de tous les organismes culturels qui se trouvent dans le Palais des Beaux-Arts, et que la Cinémathèque a une assise faite de briques et de ciment.

Les collections mêmes de la Cinémathèque comprennent la seule chose qui soit à peu près complète : ce sont les films belges. Malheureusement, pour la Belgique, cela représente très peu dans l'histoire du Cinéma. Nous avons une centaine de films de court métrage, ayant une valeur éducative et artistique évidente. En dehors de cela, nous possédons une collection très limitée de films muets, les allemands ont malheureusement brûlé et réquisitionné presque tous les vieux films et nos possibilités dans le pays sont devenues très minces; nous avons cependant un certain nombre de films suédois, anciens, de films français, de films allemands, de films américains et Monsieur Langlois veut bien, de temps à autre, nous les emprunter pour nous dire s'ils présentent une certaine valeur.

En ce qui concerne les films plus récents, les films parlants, nous avons à peu près 800 promesses de dons de la part de commerçants pour la plupart belges; seulement les grosses firmes américaines, françaises et étrangères n"ont pas voulu encore se prononcer à ce sujet, et nous n'avons aucune garantie quant à l'avenir. Je pense que c'est grâce à notre action collective que nous obtiendrons des résultats plus tangibles.

Je crois qu'en bref, c'est tout ce que nous avons à dire de la Cinémathèque belge.

M. LANGLOIS

Quelles sont les personnes composant le Conseil d'Administration ?

BELGIQUE

Le Président est le Sénateur Vermeylen, le Vice-président est le Comte d'Ursel, qui a une activité dans le monde du Cinéma. Il a fait un film surréaliste qui s'appelle "La perle"; c'est une personnalité. Nous avons entre

...

autres, henri Stoch, jeune cinéaste; Giron, directeur du Palais des Beaux-Arts, et une série de journalistes et de critiques connus sur la place, pour leur indépendance d'esprit et leur attachement à la cause du Cinéma.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup pour votre exposé et je vais me retourner vers Monsieur Kierkeby de la Cinémathèque danoise.

DANEMARK

Je m'appelle Anker Kierkeby, collaborateur du grand journal libéral " Politiken " à Copenhague, qui est, naturellement, le meilleur !

Dès I9II, grâce à mon journal, j'ai réussi à créer les archives du film et de la parole de l'Etat du Danemark; les films artistiques étaient à cette époque, en I9II, encore à un niveau assez faible, en sorte que nous choisissons de préférence les films documentaires.

D'autre part, nous pensions que les différentes sociétés cinématographiques elles-mêmes, conserveraient les meilleurs films de leur production. C'est, en effet, ce qui s'est produit jusqu'à présent. Nos archives sont presqu'exclusivement de caractère national.

Parmi les plus anciens de nos films documentaires, je puis citer "La Vie de la Cour", de Freder Boch, où le vieux Roi Christian IX était le beau-père de l'Europe. C'était au début du siècle : on voit les filles du Roi, la Reine Alexandra d'Angleterre, l'Impératrice de Russie, le Tsar Nicolas, assassiné quelques années plus tard, le roi Georges de Grèce, assassiné lui aussi; tous se divertissent comme des enfants heureux, sautant les marches du perron, faisant voler leurs chapeaux, se renversant, etc... Nous voyons aussi la princesse la plus aimée de toutes, la Princesse Marie d'Orléans, à cheval, en amazone, comme c'était la coutume alors, personnification de la culture de l'époque. Une autre scène historique représente le premier vol réalisé en Europe avec un appareil plus lourd que l'air; l'inventeur danois qui vient de mourir, il y a quelques mois, l'aviateur Ellehammer parcourant cinquante mètres avec son appareil, tandis que ce n'est que l'année suivante que la France suivit son exemple.

Pour nos archives, nous sommes exclusifs, nous avons ce principe; nous conservons que ceux qui sont de premier ordre; nous gardons des images vivantes de tout le Danemark, de tout ce qui caractérise sa nature et la vie de son peuple :

...

On voit au travail les personnalités marquantes, artistes, inventeurs et le peuple, dans leurs occupations, nous conservons aussi les meilleurs de nos films artistiques; d'ailleurs,, il y a quelques années, une nouvelle société privée commençait à rechercher tous les films de cinéma, les bons et les mauvais; pourtant jusqu'à maintenant, cette société n'existe que sur le papier, et je déplore que nous soyons une petite nation pauvre.

En ce qui concerne les archives du film, j'ose dire que nous étions parmi les premiers qui eurent l'idée de les conserver; j'ai eu, alors, l'honneur d'avoir une dépêche de Thomas EDISON, et le quotidien de Paris écrivit :"L'exemple, cette fois, nous vient du Nord". Il existe probablement des archives d'État qui sont encore plus zélées.

Pour la collections des disques, nous avons suivi, comme si souvent dans les choses de l'esprit, l'exemple de la France. Notre philologue, Christian NIROP, nous avait fait part de l'initiative de la Sorbonne où l'on avait créé les archives de la parole; nous possédons actuellement la coupe horizontale géographique de la langue de notre pays et de tous les dialectes depuis le Groëland et les Iles de l'Atlantique au Nord, jusqu'à la frontière du Slewig-Holstein, au Sud. Aussi la coupe verticale sociale passent, depuis le Roi, par les intellectuels, les hommes politiques, les ouvriers jusqu'à l'argot du vagabond sur les routes.

Je me permets de faire remarquer que si nous avons enregistré à part les films d'images et les disques pour l'audition, c'est parce que le film parlant n'était pas encore inventé;

Selon moi, une Cinémathèque soit être une Institution individuelle, et une Discothèque, une ..... Mais je le répèten nous sommes une petite nation.

En tout, nos archives possèdent actuellement quelques centaines de films et plus de quatre cents disques spécialement choisis et de premier ordre.

En I9II, lorsque nous avons eu les archives, nous ne savions où nous allions les loger, parce que c'était quelque chose de tout à fait nouveau; nous avons commencé par les rattacher à la Bibliothèque Royale, où, pendant une trentaine d'années, elles dormirent d'un sommeil de la Belle au Bois Dormant. En I948, je réussis, grâce à l'appui de notre Premier Ministre, Monsieur Stauning, à les faire transférer à notre Musée d'Histoire Nationale, où, pendant la guerre, on a aménagé, sous les combles, des locaux protégés contre le danger d'incendie.

L'état accorde une petite subvention annuelle à nos archives administrées par le Conservateur du Musée en question

...

et par un Conservateur adjoint, le Directeur du Musée étant Mr Paul Norlund, et le Conservateur adjoint, Mr Uldall.

C'est donc là que les archives réveillées de leur long sommeil, vivent et travaillent. On peut en prendre les films pour servir à des études et nous continuons à en créer de nouvelles, parce qu'il y en a sur le maquis de Danemark.

Toutefois, ce n'est pas encore l'idéal, des archives absolument indépendantes, installées dans un bâtiment spécial, avec leur propre administration et des registres d'un Ministère de l'Information, que, malheureusement nous ne possédons pas encore. Mais là encore, je conserve toujours l'espoir et je souhaite qu'à ce point de vue aussi, nous suivions l'exemple de la France.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup, seulement, il n'y a pas que l'exemple de la France, il y a l'exemple de tout le monde.

DANEMARK

L'exemple d'avoir organisé un Ministère de l'Information.

M. LANGLOIS

Je suis désolé, mais c'est l'exemple de l'Allemagne.

DANEMARK

N'en parlons plus.

M. LANGLOIS

Nous pourrions peut-être demander à l'Italie de bien vouloir exposer l'historique de la Cinémathèque Italienne.

M. CONENICINI (ITALIE)

Nous sommes trois italiens ici, Monsieur Barbaro, Monsieur Boléro et moi. Monsieur Barbaro est le Président de la Cinémathèque Italienne, et moi, je suis le secrétaire général.

La Cinémathèque Italienne a été fondée après la Libération, mais elle existait déjà bien avant dans le sens que je vais vous expliquer. A Rome, il y avait, institué

...

Par le Gouvernement fasciste, le Centre Expérimental de Cinématographie qui est une école de Cinéma mais qui avait recueilli des films qu'elle avait obtenus des maisons américaines pour son usage interne d'enseignement. Cette cinémathèque de Rome avait une fonction purement pédagogique; en Italie, il existait des ciné-clubs qui ont été dissous par le Fascisme, en 1933, et il a passé toute l'activité culturelle du Cinéma au parti fasciste. De ce fait, pratiquement, toute l'activité culturelle s'est arrêtée. Alors, à Milan, comme nous ne pouvions pas avoir de films anciens, nous les avons cherchés nous-mêmes, chez les loueurs qui ont des petits films.

Nous avons recueilli des films assez importants, en les achetant, soit dans les maisons, soit chez les petits loueurs. Nous avons constitué une Cinémathèque privée qui était formée d'une quarantaine de films et nous les avons distribués dans nos habitations. C'est alors que nous nous sommes mis en rapport avec la Cinémathèque française et ensuite avec la Fédération Internationale pour laquelle nous avions déjà posé notre candidature; mais notre situation est très difficile parce que nous n'étions pas reconnus par l'Etat et celui-ci aurait voulu que nous portions de nouveaux films qui avaient déjà une certaine importance culturelle au Centre Expérimental de Rome, mais nous voulions garder notre indépendance.

Nous avons organisé des séances d'abord tout à fait privées dans notre maison, puis pour un petit groupe d'amis et nous avons organisé, en 1939, juste avant la guerre, une exposition du Cinéma triennale à Milan, la dernière triennale a eu lieu en 1940, avec la participation de tous les pays, parce que l'Italie n'était pas encore en guerre. Nous avons fait une exposition, nous avons projeté des films interdits en Italie, comme "La Grande Illusion".

Pendant la guerre, nous n'avons rien pu faire.

Après la Libération, il s'est trouvé qu'il y avait à Milan, ce groupe de films que nous avions recueillis, et qui était resté intact parce qu'à la campagne, on ne les avait pas cherché. A Rome, un groupe de films fut sauvé. Malheureusement, une grande partie des films du Centre ont été emmenés en Allemagne.

Nous avons décidé de fonder une cinémathèque unique en Italie, avec deux dépôts, l'un à Rome, l'autre à Milan, c'est d'ailleurs un avantage, étant donné la constitution géographique de l'Italie, car c'est assez difficile de Milan, d'envoyer des films pour la Cinémathèque de Naples ou en Sicile.

....

Nous avons organisé, en Avril, un festival international avec le but, d'abord d'attirer l'opinion publique, parce qu'en Italie, il y a une grande soif de films; nous avons toujours eu des films très coupés, toujours doublés et beaucoup ont été interdits et il y a, surtout parmi les jeunes un grand désir de voir les vieux films, les films interdits, et nous avons donc organisé en Avril dernier un festival à Milan où nous avons montré des films rétrospectifs et inédits américains, français, russes, suédois et italiens, avec la participation de la Cinémathèque italienne, de la Cinémathèque française, et de toutes les ambassades qui nous ont prêté des films modernes.

Actuellement, les problèmes se posant pour nous sont uniquement d'ordre matériel, c'est une question d'argent.

Voilà la situation à peu près. Notre Comité Directeur est formé, outre ces trois personnes ici présentes, de Monsieur Béoné qui étoit ici à la réunion amicale de mars.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup, je vais passer la parole à Monsieur Barbero qui, depuis la libération a assuré la direction du Centre et grâce auquel l'union entre Rome et Milan fut réalisée.

M. BARBARO

Après ce qu'a dit Monsieur Comencini, j'ai très peu à ajouter; sinon, qu'il y a une situation très précaire à Rome, parce qu'on ne sait pas ce qu'elle pourra devenir et le Gouvernement n'a pas encore émis de loi à ce propos.

Comme Mr Comencici, vous l'a dit, notre Cinémathèque a un caractère tout à fait pédagogique qui servait pour le goût de l'école. Elle a été presqu'entièrement volée par les Allemands pendant la période d'occupation. Mais, maintenant, nous possédons seulement quinze films et dans les conditions qu'on vous a déjà décrites, coupés, réduits, censurés, etc... Notre goût particulier, comme école, serait de créer, de construire une Cinémathèque au point de vue technique et artistique.

La position juridique de la Cinémathèque Italienne deviendrait une situation de la collection privée. Suivant les uns, l'exemple de la Cinémathèque Française devrait être suivi. Quant aux conditions privées de la Cinémathèque italienne, elle a besoin de secours.

...

M. LANGLOIS

Je crois que l'heure est tardive et qu'il vaut mieux reprendre la séance à deux heures et demie.

- - -

La séance est levée à I2 heures 50.

- - -

SEANCE DE L'APRES - MIDI.

M. LANGLOIS

La séance est ouverte et je donne la parole à Monsieur Lauritzen de la Cinémathèque suédoise.

M. LAURITZEN (SUEDE)

Je m'excuse de parler an anglais, mais mon françois est très mauvais.

(Voir texte en anglais)

M. LANGLOIS

Nous remercions Monsieur Lauritzen pour cet intéressant exposé et je vais vous présenter Monsieur pour la Cinémathèque autrochienne.

AUTRICHE

Je représente la Légation de l'Autriche et le Capitaine Petitjean m'a dit que ce Congrès avait lieu. Nous avons reçu un télégramme de Vienne aujourd'hui, nous disant de nous mettre en rapport avec vous, mais je n'ai aucune documentation à vous offrir, ni aucune déclaration à vous faire parce que je n'ai rien reçu de Vienne.

Le Capitaine Petitjean m'a expliqué ce que nous faisions à Vienne. Je puis vous dire que nous faisons à peu près ce que vous faites ici, chez nous; il y a des rapports à envisager et nous sommes très désireux à Vienne d'être en rapport avec vous pour des échanges ultérieurs, mais comme je vous l'ai dit, je n'ai aucune documentation, on nous a demandé à Vienne d'envoyer un journaliste, c'est-à-dire Monsieur Raffart, ici, pour faire des reportages sur ce qye vous alliez faire, pour le communiquer aux journaux autrichiens du Cinéma.

Aussi, je vous demande non seulement de communiquer ce que vous savez à ce journaliste, mais parallèlement, de me tenir au courant, à la Légation, afin que l'on puisse faire un rapport.

M. LANGLOIS

Je passe la parole à Monsieur Kyser, représentant la Hollande.

M. KYSER (Hollande)

Nous avons fait un petit règlement, et je commence par dire mon nom : c'est Paul Kyser, représentant la Hollande, c'est-à-dire les Archives Historiques du Cinéma Hollandais.

Je vais vous dire quelques mots sur notre Cinémathèque. Après la guerre, il y a eu une très grande activité des ciné-clubs en Hollande, mais les Pays-Bas, malheureusement, sont un pays de controverses et de petites luttes religieuses, socialistes et démocratiques. Chez nous, nous avons une section de films catholique, protestante, libérale, et nous avons aussi une Fédération nationale des ciné-clubs.

Heureusement il y a un rapport très étroit entre ces quatre organisations, spécialement pour la Cinémathèque, c'est-à-dire que chaque organisation qui travaille dans un domaine religieux, social ou autre, a un représentant dans le Conseil Général de la filiation hollandaise des Ciné-clubs, et cette Fédération hollandaise des Ciné-clubs a aussi un membre du Conseil culturel qui supervise l'action de la Cinémathèque.

Dans ce Conseil culturel, sont aussi : le Directeur général de la censure cinématographique hollandaise, Monsieur Constant BRUN; plusieurs journalistes très connus en Hollande pour leur activité; de critiques cinématographiques, un membre officiel du Gouvernement dont Monsieur Fontègue, mon compagnon de Hollande ici présent, parce que notre Gouvernement a un Ministère de l'Education avec une section du Cinéma très active, et le chef de cette section du Cinéma est membre de notre Conseil culturel. La section cinématographique hollandaise a également pris l'heureuse initiative de demander au Ministère des Finances, quelques ressources financières, afin de nous aider dans notre lutte très dure; car la Cinémathèque hollandaise a ses difficultés financières, mais c'est grâce à l'aide généreuse du British Film Library que nous avons pu commencer déjà à faire un programme pour cette saison.

C'est Monsieur Holfoltagre, l'un des fondateurs de notre Cinémathèque qui avait en rapport avec l'Angleterre et en particulier avec le Directeur du British Film Institute, et c'est grâce à cela que la Cinémathèque hollandaise a pu commencer son activité, et c'est alors qu'elle a fait un règlement tout à fait en accord avec la National Film.

Les conditions dans lesquelles nous nous occupons de nos films sont en accord avec les règlements anglais et avec les règlements internationaux de la Fédération Internationale des Archives du Film.

...

Nous avons beaucoup de difficultés, et je vous ai déjà dit que nous avions un petit arrangement avec les distributeurs commerciaux hollandais, c'est-à-dire, que les films qui sont en Hollande pour la distribution normale sont à notre disposition avec une certaine rente, et que la Cinémathèque rend tous ces services, disons de distributeurs moyennant une très petite somme. Mais nous avons des arrangements afin de nous assurer des copies; donc, quand le film a été dans tous les Pays-Bas, les distributeurs nous donnent une copie mais nous n'avons pas encore envisagé le problème de conservation.

C'est un problème très difficile, très compliqué, et mon directeur de la Cinémathèque qui n'est pas présent ici, et moi-même, irons en Angleterre pendant trois semaines pour étudier cette question au British Film Institute, parce qu'en Angleterre, on peut étudier cette méthode et nous sera très facile d'apprendre quelque chose de ce côté-là.

Il y a une autre question en Hollande, je vous ai déjà parlé de la Fédération des Ciné-Clubs hollandais; il y a aussi un hebdomadaire en Hollande qui s'appelle "Le Amsterdam", c'est un hebdomadaire culturel et artistique qui a déjà organisé aux Pays-Bas un "Film Festival" c'est-à-dire un festival historique où l'on a montré des films comme "La Naissance d'une nation" et c'est grâce à la bienveillance de Mrs Iris Barry que nous avons été en état de montrer de film ainsi que d'autres que nous avons dûs à la bienveillance de Miss Morgan de Londres.

Les problèmes, pour la Cinémathèque hollandaise, sont nombreux, mais nous avons un rapport très étroit avec les ciné-clubs et c'est par là que nous pouvons nous assurer des ressources afin d'acheter des copies de films et de les distribuer dans les ciné-clubs.

Les Ciné-clubs, en Hollande, sont très enthousiastes pour notre Cinémathèque, et nous avons les moyens de réaliser nos buts.

Il y a aussi l'Association des Directeurs de ..... qui va envoyer des membres à notre Conseil culturel et nous espérons recevoir de l'Association Commerciale, une certaine somme pour nous aider dans notre tâche, parce que l'Association a compris le but culturel et artistique de notre cimémathèque.

Les perspectives pour la Hollande, sont, je peux le dire, très bonnes, en comparaison des autres pays, parce qu'en Hollande, il y a non seulement un enthousiasme mais

...

aussi des moyens financiers. Il ne faut pas exagérer cela, mais nous croyons être en mesure de réaliser nos buts pour cette saison.

Il y a des difficultés, mais nous possédons un cinéma - étudiants, qui peut nous servir comme petite salle pour projeter nos films, et nous avons également des distributeurs qui gardent nos films qui sont ainsi en sûreté.

Je crois avoir déjà dit beaucoup, et j'espère que cela suffit pour vous donner une impression générale des activités de la Cinémathèque hollandaise.

C'est grâce à la bienveillance de l'Angleterre, et de Monsieur Langlois que nous pourrons réaliser maintenant nos buts.

Je vous remercie tous beaucoup parce que la Hollande espère prendre contact très fortement avec toutes les Cinémathèques du monde, et c'est grâce à ce Congrès réalisé par l'activité inlassable de Monsieur Langlois et de Mrs Iris Barry que nous serons en état de faire cela.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Kyser. Je demanderai à Monsieur Koussling, délégué Suisse, de bien vouloir nous montrer son étude historique de la Cinémathèque suisse.

SUISSE

Mesdames, Messieurs,

Les archives cinématographiques suisses ont été fondées en 1943, mais je dois dire que, déjà avant la guerre, nous étions en liaison directe avec la Cinémathèque française qui nous encourageait à créer nous-mêmes en Suisse, une Cinémathèque.

La Cinémathèque suisse est la seule administration qui existe dans ce pays et c'est le dánton de Bâle qui finance cet institut, c'est-à-dire le département d'Education de Bâle, qui sonne les crédits nécessaires et c'est aussi le département d'Education qui délègue la Commission de nos Archives.

Nous avons suivi à peu près l'exemple de la Cinémathèque française et du British Film Institute, naturellement dans des mesures très modestes, et nous avons d'un côté une collection de films suisses aussi complète que possible, et

...

une collection de films étrangers représentant les différentes atmosphères des différents peuples; d'un autre côté, nous avons le travail scientifique, des analyses et des publications; et, enfin, nous avons l'échange de films avec les archives étrangères, et en Suisse, même, nous cherchons un contact direct avec les différents Ciné-Clubs qui sont indépendants, qui croissent de mois en mois. Nous avons maintenant des Ciné-clubs à Bâle, à Zurich, à Berne, à Lausanne, à Genève.

La question la plus difficile pour nous, et je crois qu'elle doit être résolue bientôt, est la question de l'accord avec les distributeurs. Comme nous ne sommes pas un pays producteur dans le vrai sens du mot, nous avons toujours à traiter avec les distributeurs qui représentent les firmes étrangères, et c'est pourquoi nous avons vu la nécessité de donner des garanties de ne plus user des films commercialement. Cette assurance a été donnée par le Gouvernement suisse, principalement au Gouvernement américain. Et tout récemment, nous avons vu le succès du côté américain, puisque chaque année, nous aurons le droit de choisir trois films par société américaine qui est représentée en Suisse, pour nos archives.

Je veux terminer avec le voeu qu'on fasse ici cet accord définitif en ce qui concerne les conditions de projection des films dans les Ciné-clubs sur une base internationale, parce que c'est pour nous un point très important. Et je crois, après ce qu'a dit ce matin Mrs Iris BARRY, et nous en avions déjà discuté à Paris, dernièrement, qu'on peut résoudre cette question sur une base internationale, ce qui facilitera beaucoup les échanges de films et la projection de films également dans notre privé.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup de votre exposé, et je passe la parole à Monsieur GOLDONNE, pour la Pologne.

POLOGNE

Mon exposé sera très bref : avant-guerre, la Pologne n'avait pas de Cinémathèque, mais nous avons eu une collection assez importante, réunie par des cinéastes d'avant-garde d'honneur qui la présentaient dans des séances privées. Ce n'était pas des ciné-clubs, c'était des salles où l'on réunissait des amateurs.

Après la guerre, vous savez ce que les Allemands ont fait en Pologne; ils ont détruit notre capital et tout ...

ce qui était cinéma, tous les laboratoires, nos studios, quelques dizaines de salles de cinéma, ils ont tout détruit ou tout emporté; on dirait presqu'ils se sont particulièrement acharnés contre les cinémas car ils n'ont pas laissé de traces du cinéma polonais. Ils ont emporté tous nos films, toute cette collection.

Dans cette situation, s'estvposée la nationalisation du Cinéma parce qu'on ne voyait guère d'autre moyen de remettre en marche la cinématographie polonaise. Cette nationalisation a donné jusqu'à maintenant, des résultats très satisfaisants dans le domaine de la construction des salles. Nous avions, après la Libération, une centaine de salles et aujourd'hui, nous en avons 450. Nous les construisons au rythme d'une salle un quart par jour. Nous espérons avoir bientôt deux mille cinq cents salles.

Si je vous en ai parlé, c'est parce qu'on a signalé que l'exploitation des films prendra une assez grande place.,En ce qui concerne la production même, nous avons construit les premiers studios; nous en construisons un autre et nous projetons la construction d'une petite cité cinématographique où nous aurons six studios avec deux ou trois plateaux chacun.

En ce moment, nous avons 450 salles; nous avons des recettes assez importantes que nous employons à construire les studios, les salles et également à organiser la Cinémathèque.

Je ne peux pas dire que notre Cinémathèque soit pauvre; notre pays est pauvre, mais justement nous avons pas mal d'argent parce que la Direction de la Cinématographie nous donne tous les moyens nécessaires et nous avons l'appui total du Gouvernement pour que notre Cinémathèque soit, d'ici deux ou trois ans, bien garnie.

Nous comptons surtout sur la Fédération Internationale des Archives du Film pour constituer cette Cinémathèque, puisque, virtuellement, nous n'avons rien. Nous avons quelques copies qu'on a gardées par miracle en Pologne. Voilà en deux mots, ce qui concerne la Cinémathèque même.

Mais il y a un autre problème que je voulais soulever ici, c'est l'échange justement des films; et, enfin, je voulais parler des films qui nous ont été pris ou volés par les Allemands.

Je pense que ces films n'ont pas été détruits par les Allemands; la plupart de ces films sont très probablement dans cette Reichefilmarchiv. J'ai appris tout à fait par hasard, qu'en Zône d'occupation américaine, et cela par un Officier de films dans cette zone, on a trouvé je ne sais

...

pas combien, mais un nombre fantastique de films. Ce serait, pour ainsi dire, une des plus riches Cinémathèques. Ce qu'on a trouvé, on l'a ramassé, tout a été mis dans une baraque, et c'est un stock formidable de films. Cela pose plusieurs problèmes : d'abord, il est probable qu'on trouvera dans ce stock des films qui ont été enlevés dans différents pays occupés par l'Allemagne :la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie ou la France.

Nous pourrions réfléchir sur la façon dont nous pourrions rentrer en possession de ces films, soit des copies de ceux-ci. D'autre part, il nous semble qu'il serait peut-être utile d'envisager ici, la confection d'une liste des films qu'on a trouvé dans les différentes archives allemandes, dans les différentes Zônes d'occupation, parce que ces archives ne sont pas contrôlées, autant que je sache, par les Cinémathèques. Je parle par exemple de celles de la zône américaine, dont s'occupe un Monsieur très bien, très sympathique, qui a fait l'oeuvre d'un grand archiviste de Cinémathèque, sans l'être, et il l'a fait sans le savoir. Ce n'est qu'en parlant avec moi, qu'il a appris qu'il était un Directeur important d'archives de films.

Il m'a donc semblé que notre réunion, ici, pourrait s'occuper justement du sort de ces archives, et demander peut-être par l'entremise de Mrs Iris Barry, au Gouvernement Américain, ce que ces films deviennent, savoir si on les conserve convenablement, car ce Monsieur avait l'air de tout ignorer de la conservation des films; ce n'est pas un technicien du film, tout ce qu'ils fait, il l'a fait au hasard de ses trouvailles.

D'abord, se pose donc le problème de conservation. ensuite, ce peut-être une prise de guerre; je pense que tous les pays intéressés pourraient peut-être obtenir très facilement et très vite, les copies de tous les films.

Parmi ces films, autant que je sache, se trouvent des films très intéressants de l'époque d'avant-guerre, de tous les cinémas allemands et de tous pays; il y a des films allemands tournés par les nazis et qui n'ont pas été présentés, même aux Allemands.

Aussi, si le Gouvernement Américain n'y voit pas d'inconvénient, on pourrait communiquer ces films aux Cinémathèques intéressées.

Voilà le chapitre de cette cinémathèque dans les zônes d'occupation.

M. LANGLOIS

Il doit y avoir une Cinémathèque dans toutes les

...

zônes. Nous avons envisagé ce problème hier, parce qu'il n'y a pas qu'en zône américaine, il y a des films en zône française, en zône russe, en zône anglaise, et je crois que nous allons envisager ce problème parce que les films doivent être sauvés. D'autre part, nous avions l'Allemagne comme membre fondateur; nous nous sommes trouvés devant un problème épineux : qu'allons-nous faire pour l'Allemagne ? Nous avons décidé, nous, membres de la Fédération Internationale, de considérer l'Allemagne comme suspendue; elle n'a pas le droit de participer aux délibérations jusqu'au moment où une décision internationale sera prise à son sujet. Il est certain que tant qu'elle restera sans gouvernement et sans existence juridique internationale, elle ne pourra prendre part à aucune délibération Internationale des Archives du Film. Mais il est certain qu'un jour, l'Allemagne qui a été un très grand pays producteur pourra le redevenir.

Donc, nous devons conserver sa place parceque nous sommes un organismes international, et que même pendant l'occupation, j'ai toujours entendu dire, même par des personnes qui, à l'heure actuelle, se trouvent être à la tête du Gouvernement français, que les questions internationales doivent être traitées d'une façon un peu différente et qu'il faut avoir une conception de vue plus longue et voir les choses à une plus longue échéance.

Il est certain que si, pendant l'occupatioh, nous autres en France, nous avons pris comme attitude de n'avoir aucun rapport avec les autorité d'occupation, autre que celui d'un pays occupé avec un pays occupant, nous n'avions de rapports avec les Allemands de la Censure que parce que nous y étions obligés pour sauver un film, et nous ne leur demandions pas de service.

Il est certain cependant que l'accord international entre la France, l'Angleterre, l'Amérique et l'Allemagne était un état de fait, et que si nous ne devions pas y apporter d'amplification, elle a tout de même permis, en s'appuyant sur cet état de fait, de sauver certaines choses et un jour, la paix serait revenue.

Donc, nous devons considérer les choses à plus longue échéance. Nous ne pouvons pas rayer l'Allemagne. Mais nous ne pouvons non plus faire rien de plus que nos Gouvernements. En attendant, nous avons pensé que c'était à nous de prendre une position diplomatique qui est la suivante :

Nous devons exiger la restitution de tous les films pris dans tous les pays occupés, nous devons demander

...

que la clarté se fasse sur ces stocks considérables de films qui ont été trouvés dans toutes les zônes parce que nous y sommes intéressés.

Il est certain que même les sociétés américaines de films ont été entièrement pillées en France, et que si on envoyait les films à la fonte, j'ai vu cela d'après des pièces que j'ai eues en mains, il y avait toujours le négatif et trois ou quatre copies qui allaient à la Reichefilmarchiv. Ces copies sont détenues d'une façon illégale par la Reichefilmarchiv; c'est une prise alliée sur des biens alliés qui doivent retourner aux nations alliées auxquelles on a pris ces films.

D'autre part, il y a les films nazis qui sont une chose nous intéressant tous parce que ce sont des films qui sont, au point de vie psychologique, social et historique, intéressants. Nous sommes tous des pays alliés, par conséquent, nous devons avoir au moins le droit de pouvoir conserver ces films dans nos archives.

Il y a enfin les films appartenant à la nation allemande, c'est-à-dire les films qui sont des films que nous aurions tous souhaité avoir parce qu'ils dont l'expression d'une culture internationale et qu'il est illégal qu'une Cinémathèque les détainne plus que les autres. La meilleure solution est de laisser ces films à l'Allemagne, sous la surveillance de la Direction de la Fédération Internationale des Archives du Film qui se chargera de protéger les intérêts d'un membre actuellement suspendu parce que c'est l'intérêt de tous de conserver les films allemands qui sont des biens internationaux au point de vue culturel.

Voilà à peu près la position qui est la mienne.

U.S.A.

Je voulais ajouter que cela nous intéressait beaucoup parce que ce sont de bons films; nous avions l'intention de poser la question à l'Allied Committee. Il faut faire une espèce de geste culturel et demander d'avoir une réponse officielle.

TCHECOSLOVAQUIE

Nous avons déjà demandé, il y a peut-être six mois, lorsque j'ai parlé à Prague avec des officiers américains qui étaient chargés d'étudier la question. Il restait à peu près trente ou quarante mille bobines dans ces archives. J'ai demandé aux pays mandataires, officiellement, par-ce qu'il y avait beaucoup de films tchèques trouvés pendant la guerre,

...

qu'on nous les donne. Nous avons récupéré trois cents bobines. Nous avons trouvé des films sur notre Révolution, tournés avant la guerre, nous n'en avons pas les négatifs.

Quant aux films allemands, je vous le dis de nouveau, il est resté dans notre pays, après l'occupation, beaucoup de films allemands et il faut faire un échange, comme malheureusement il n'y a pas de choses de l'époque de Niebelungen; nous avons la liste complète des films mais on ne peut faire la liste complète.

M. LANGLOIS

Pour les films parlants, c'est en bas dans la Bibliothèque.

TCHECOSLOVAQUIE

C'était, jusqu'à présent, complété jusqu'à 42,46.

M. LANGLOIS

La liste que nous avons était la liste que nous avons obtenue légalement.

TCHECOSLOVAQUIE

Illégalement; la liste, je la connais.

M. LANGLOIS

Ce ne sont pas les mêmes.

De toute façon, il serait nécessaire que nous fassions des démarches collectives.

POLOGNE

Des démarches officielles; on pourrait faire une démarche auprès du Gouvernement Tchèque.

TCHECOSLOVAQUIE

Je connais une mission officielle chargée de s'occuper de cela.

Mrs Iris BARRY

On a dit que, peut-être, les Alliés avaient pris ces films sans savoir leur valeur. C'est pour cela qu'il faut

...

... que nous nous réunissons et que nous nous appuyions sur le fait que les films sont comme la Peinture; c'est un objet d'Art et il faut agir correctement à propos des films. Il faut faire comprendre à tout le monde, pour le présent et pour l'avenir. Si nous faisons ensemble une espèce de démarche auprès des Autorités, je pense que ce serait très utile et même nécessaire et correct.

Mais où sont les films Italiens ?

M. LANGLOIS

Je pense que, d'après les conversations que nous avons eues, les Allemands les ont cachés quelque part; on a dit aux uns qur était en Pologne, aux autres que c'était en Italie.

POLOGNE

On en a trouvé une grande partie à Munich.

M. LANGLOIS

Pratiquement, il semble qu'il soient à Munich, jusqu'en 1944. Après, on a commencé à évacuer quand les archives du Journal ont été entièrement détruites. Ils ont alors évacué leurs films et j'ai posé la question : je devais moi-même évacuer les films; j'ai essayé de demander qu'on puisse les mettre dans les Massif Central. Je leur ai dit que j'étais très ennuyé, car je voulais les envoyer dans le Massif Central. Ils n'ont d'abord pas voulu et je leur ai demandé où eux-même-s les évacuaient; ils m'ont répondu qu'il évacuaient leurs films en Pologne. J'étais effrayé à la pensée que d'ici à six mois, les Russes seraient en Pologne qui deviendrait ainsi un champ de bataille; aussi, leur ai-je dit que la Pologne était très humide et que ce serait beaucoup mieux de les évacuer dans le pays des Sudètes, en Tchécoslovaquie.

HOLLANDE

Je sais qu'une partie des films de la Reichefilmarchiv se sont trouvés en Hollande, à peu près deux cents films - de court métrage. C'est une division de l'Armée Canadienne qui les a trouvés. On a projeté ces films dans une petite salle dont la Grande Compagnie a la propriété, et j'ai vu quelques-uns de ces films; et nous avons, en Hollande, un grand stock de films nouveaux, et des films en couleurs allemands; tous ces films sont récents.

SUISSE

M'étais en rapport direct avec les Américains chargés de trouver les films cinématographiques sur le procédé

...

Cheenfer (?). Ils étaient en Suisse à ce moment-là et m'ont raconté qu'ils avaient reçu de la zône russe tout près de Berlin, une grande quantité de films allemands; il est certain que ces gens savent où il y a encore des films parce qu'ils ont cherché partout, surtout les Russes.

C'est l'Amérique qui devrait chercher où sont les archives. Elle devrait faire le contact.

Mrs. Iris BARRY

Aucun pays ne devrait le faire seul. C'est beaucoup mieux si nous le faisons tous ensemble.

S'il était question de tableaux, tout le monde crierait si l'on mettait quelqu'un en Pologne, mais puisque cela intéresse la civilisation, il faut que nous fassions une démarche.

POLOGNE

Il s'agit que des gens compétents s'en occupent. Alors que nous voyons des gens non compétents s'en occuper. Il faudrait charger la Fédération de faire une démarche.

Mrs Iris BARRY

Il faut attirer l'attention sur ce point.

M. LANGLOIS

C'est très urgent; ces films sont entre les mains de gens qui n'en comprennent pas la valeur.

HOLLANDE

On montre clandestinement des films allemands; comme "Romance en ....."

M. LANGLOIS

Il y a un autre problème qui se pose et qui est du même ordre. C'est celui des stocks anciens des agences internationales de la U.F.A. qui vont être envoyés à la fonte dans différents pays, alors qu'il y a parmi eux des films d'autres pays, distribués par l'A.C.E. et des films de haute valeur artistique auxquels la disparition actuelle des stocks de la R.F.A. donne une valeur d'archives considérable.

Le problème, en France, est résolu en bien en ce

...

sens que l'ordre a été donné par le Gouvernement français de ne jamais détruire ni les négatifs, ni les copies de chacun des films se trouvant dans les stocks et de réserver ces films jusqu'aux traités de Paix où l'on prendra une décision concernant ces stocks anciens; et très souvent, j'ai constaté que lorsque les Nazis ont pris le pouvoir en Allemagne, ils ont donné des ordres de destruction très nets, mais que les agts à l'Etranger de l'A.C.F. notamment n'ont pas obéi aux ordres.

Il y a eu un ordre donné pendant l'occupation qui n'a pas été suivi. L'agent de Walt Disney a été très habile; il a réussi à sauver officiellement tous les films et toutes les copies de Walt Disney dans les pays occupés; il les avait bloqués à Paris, dans un blockhaus sous scellés, en disant que Disney, ce n'était pas de la politique.

Mais un jour, l'ordre de Berlin de détruire ces films, est venu : mais les services allemands qui étaient ici, par hasard, entre les mains de gens du film et non entre les mains comme à un certain moment, de gens non compétents, ont fait dire à Berlin que les films étaient détruits, et les films n'ont donc pas été détruits.

Le cas s'est produit d'une autre manière en France où nous en avons un exemple : l'ordre avait été donné de - détruire l'Ange Bleu à tous les Offices de l'AGE de 1940. Les Domaines avaient pris en charge l'AGE; par le fait simplement que l'Ange Bleu avait été projeté sous l'occupation. la Gestapo a appris l'existence de l'Ange bleu et l'a détruit. Il faut éviter la destruction des stocks, notamment ceux de Belgique.

U.S.A.

Dans chaque pays, que vont devenir les films appartenant aux U.F.A ?

M. LANGLOIS

Ils ne doivent pas être détruits.

INTERPELLATEUR

Et les droits d'auteur ?

M. LANGLOIS

La U.F.A. distribuait plus qu'elle ne produisait et en fait les droits appartenaient à des sociétés existant en dehors de l'Allemagne.

...

Prenez un film comme " L'Opéra de Qust'sous"; ce film est à Hollyvood, et il appartient à la Warner Bros. Donc, la question des droits est facile à résoudre puisque les propriétaires se trouvent être tous hors d'Allemagne pour les films intéressants.

Nous allons tous faire une démarche. Nous allons tous écrire une lettre et signer , et en charger le Gouvernement si possible.

Peut-être Monsieur Benoit Lévy qui représente l'O.N.U. pourrait en informer qui de droit. De même pourrions-nous peut-être demander à Monsieur Painlevé de s'en occuper auprès de l'Unexo. Et nous pourrons faire une démarche officielle de nos Gouvernements pour qu'elle ait lieu.

TCHECOSLOVAQUIE

Le matériel appartient à notre pays parce que c'est une propriété allemande et comme propriété de la Reichefilmarchiv, tout est confisqué.

POLOGNE

J'ai peur que si chacun de nous s'adresse à son Gouvernement, avant que toutes les lettres arrivent à l'O.N.U. un certain temps s'écoule. Il faudrait que nous adressions directement une lettre à l'O.N.U. où nous proposerions de charger la Fédération Internationale des Archives du Film des soins en ce qui concerne tout ce qu'on a trouvé comme films en Allemagne. Ce serait presqu'une commission d'experts qui s'en occuperait.

M. LANGLOIS

On pourrait peut-être désigner des personnes qui iraient en Allemagne.

POLOGNE

Il faudra avoir une réponse favorable de l'O.N.U. Il faudrait le tenter, car ce serait plus rapide.

Chaque pays doit faire retourner au pays auquel ils appartiennent, les films qui ont été pris.

Ainsi, en Belgique, il y a des films italiens, et les belges devront les prendre un jour ou l'autre; mais ce ne doit pas être les Italiens qui soient obligés d'aller les chercher. Il s'agit de grands stocks et on ne sait pas ce qu'on doit en faire. Je pense donc à une Commission nommée par la Fédération Internationale qui irait sur place.

M. LANGLOIS

Il faut faire adopter le principe que les Pays détenant des copies ou des documents pris à d'autres pays doivent les restituer, c'est une chose élémentaire.

Mrs Iris BARRY

Il faut avoir une police.

INTERPELLATEUR

Mais la police sera-t-elle compétente ?

POLOGNE

Il faut des gens compétents.

HOLLANDE

Je crois qu'il y aurait d'autres difficultés parce qu'en Allemagne, on a trouvé de très anciens films allemands, qu'on peut montrer dans les salles.

M. LANGLOIS

Mais ces films appartiennent à des sociétés qui existent et qui ont des droits, et les Gouvernements alliés en Allemagne font la chose en règle avec la loi.

HOLLANDE

Cela fera des difficultés avec les droits par la Compagnie qui s'occupe de l'U.F.A. de la Bavaria.

Il y a un Comité allié qui s'occupe de cela; en Hollande, deux docteurs en droit s'occupent de la Compagnie UFA et de TOBIS, et lorsqu'on veut montrer un film allemand, il faut s'adresser, si on ne l'a déjà fait légalement, à ces Messieurs pour obtenir des droits; c'est la même chose avec "l'Ange Bleu" et de même, en Allemagne.

Je pense à des films comme "Romance en Sol" de Monsieur Goldner, c'est un film d'une valeur extrêmement haute du point de vue artistique et il est impossible de le montrer maintenant, parce que le Comité qui s'occupe de l'U.F.A. a des droits sur tous les films allemands, et c'est une complication.

TCHECOSLOVAQUIE

Il y a des différences entre les zônes d'occupation française, anglaise, américaine et russe; il y a des zônes

...

où l'on travaille; il y a un programme qui est merveilleux; et il y a des zônes où l'on ne fait rien.

HOLLANDE

Mais les Russes à Berlin, ont de très grands stocks de films.

M. LANGLOIS

Si ces stocks sont à Berlin, ils sont sous la surveillance d'un Conseil Interallié.

HOLLANDE

Ils sont sous la propriété des Russes, parce qu'ils font passer des films russes en langue allemande.

M. LANGLOIS

C'est çà le problème de l'occupation ; mais même si nous le savons, il faut que cela se sache offficiellement

S'il y a le négatif de l'Ange bleu, pourquoi devons-nous faire un contre-type de "l'Ange Bleu" ? parcequ'il faut protéger la seule copie ? C'est complètement ridicule.

J'ai une copie de l'Ange Bleu que j'ai reçue légalement, que je peux faire projeter partout. Je ne le fais pas parce que c'est la seule copie et qu'on m'a dit qu'il fallait faire un contre-type... Et je n'ose pas projeter cette copie qui pour moi a la valeur d'un négatif. Tandis que si le négatif existe, je pourrai faire projeter mon film.
J'ai fait arrêter toutes les projections des films allemands que j'ai parce que je les considère actuellement, comme des négatifs.

Pourriez-vous nous communiquer l'inventaire de la Reichefilmarchiv.

TCHECOSLOVAQUIE

Mais c'est un livre immense.

INTERPELLATEUR

Il faudrait essayer de se procurer une collection. C'est un livre qui a été tiré à grands exemplaires en Allemagne. Il a été imprimé.

M. LANGLOIS

Je vais passer la parole à Mr TALOS qui représente la Hongrie.

HONGRIE

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'accepter à titre d'observateur. Je n'ai pas grand'chose à dire sur la situation en Hongrie. La cinémathèque existera: elle existe à l'état de projet.

Après vingt ans d'absence de Hongrie, je suis retourné il y a six mois, là-bas, et suis revenu à Paris, il y a quelques semaines. J'y ai vu l'état de la Hongrie en général et du cinéma en particulier, et la première chose à faire était de m'occuper des films. J'ai commencé avec quelques amis, à ramasser à gauche et à droite des bandes et d'ici quelques an-nées, nous allons obtenir une Cinémathèque. Ce sera un travail certainement plus long que dans n'importe quel autre pays parce que ce malheureux pays a souffert plus que les autres.

Pour pouvoir dire quelque chose, il va être nécessaire de demander et d'obtenir la collaboration tout à fait étroite de tous les membres déjà inscrits à la Fédération Internationale des Archives du Film, et en particulier, c'est une demande que j'adresse dès maintenant aux camarades de l'Europe Centrale qui sont autour de cette table, Cinémathèques Tchécoslovaque, yougoslave, bulgare, italienne; et ensuite, aux Cinémathèques riches en matières.

En effet, vous savez que la Hongrie était à l'avant-garde du Cinéma autrefois, au point de vue production; ce pays a produit quelques garnds hommes qui n'existent plus aujourd'hui en Hongrie.

J'ai constaté que, après de terribles souffrances, il y a tout de même, des amis et des amateurs de cinéma qui commencent immédiatement à s'occuper de la question; j'ai été présent à plusieurs projections de ciné-clubs, mais qui étaient sur une base autre que les ciné-clubs que j'ai connus jusqu'ici, et c'était très intéressant.

J'ai assisté particulièrement à une projection dans la salle du Syndicat des Ingénieurs et Techniciens; pendant cette soirée, j'ai vu des films de 33 centimètres, des films de 18 millimètres, en couleurs, amateurs. C'était une mélange qui était extrêmement intéressant à tous points de vue.

Je me demande d'ailleurs si nous ne devons pas inclure dans notre activité que nous allons entreprendre dès mon retour, d'ici quinze jours à trois semaines, la collection des films d'amateurs, dans nos travaux, parce que cette

....

soirée m'a ouvert un horizon jusqu'ici ignoré, et j'ai constaté que, même ces films en couleurs ou noirs et blancs d'amateurs peuvent très bien, non seulement intéresser, mais instruire quelquefois un Technicien du film.

Je me permettrai de proposer d'édition, par la Fédération, d'un Bulletin technique de la Fédération qui serait un lien, un trait d'union entre tous les membres et tous les futurs membres de la Fédération des Archives.

M. LANGLOIS

Je vous remercie beaucoup. Je me permettrai de passer la parole au représentant à titre d'observateur, de la Yougoslavie, s'il veut bien nous dire ce qui peut nous intéresser en Yougoslavie, s'il existe une Cinémathèque ou un projet.

YOUGOSLAVIE

Je ne suis qu'observateur ici, et je n'ai pas d'instructions exactes.

M. LANGLOIS

Vous ne savez pas s'il existe ou non une Cinémathèque ?

YOUGOSLAVIE

Il y a quelques jours que notre Gouvernement a fondé un Comité pour la Cinématographie, et ce Comité n'a pas encore fait une liaison avec les autres pays, surtout avec la Fédération Internationale des Archives du Film.

J'espère que ce Congrès pourra donner quelques explications et quelques projets pour un travail qui ne peut pas donner quelque chose d'exact.

M. LANGLOIS

C'est cela que nous espérons que vous tirerez de nos travaux et un jour, cela permettra peut-être à la Yougoslavie de fonder une cinémathèque assez rapidement. Peut-être la Yougoslavie, l'année prochaine, sera-t-elle représentée par quelqu'un. C'est un problème très important et il serait souhaitable qu'il y eit des cinémathèques dans tous les pays.

...

HONGRIE

Permettez-moi d'ajouterdeux mots : peu avant mon départ, une initiative est partie de Budapest, qui consistait à réunir dans une société commune, une sorte d'association balkanique pour la production, la distribution et la conservation des films. Autant que je sache, ce résultat a été atteint.

On ferait un travail commun entre la Yougoslavie, la Bulgarie, la Hongrie, et il me semble, la Tchécoslovaquie, mais je n'en suis pas sûr, à moins que ce soit la Roumanie. Je sais qu'il est question de quatre pays. Donc, c'est très intéressant à suivre, à la Fédération.

L'initiative vient de Budapest.

M. LANGLOIS

Je crois que nous avons fait le tour de tous les pays et il me reste à demander et espérer que tous les pays qui ont une Cinémathèque, viennent poser maintenant ou plus tard leur candidature.

Nous serions heureux qu'ils pouvaient se joindre à nous dans la délibération puisqu'il faut, malheureusement, cette formalité écrite : il faudrait que vous me remettiez une lettre de demande d'adhésion à la Fédération, et nous prendrons une décision. Pour l'instant, nous sommes trois pays avec la Russie comme observateur et l'Allemagne qui ne peut pas juger.

Nous avons reçu, en I939-40, la demande de l'Italie, par conséquent, cette demande est déjà prise en considération et nous pourrons répondre.

Mais je crois qu'il serait soubaitable, puisque nous sommes tous ici réunis, que les pays qui veulent se joindre à nous, posent leur candidature le plus vite possible, parce que cela nous permettrait de résoudre les questionsassez rapidement.

- - - -

La séance est levée à I6 h. 20.

- - - -